

14ème législature

Question N° : 32793	De M. Marc Le Fur (Union pour un Mouvement Populaire - Côtes-d'Armor)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >recherche	Tête d'analyse >financement	Analyse > Cour des comptes. rapport. propositions.
Question publiée au JO le : 16/07/2013 Réponse publiée au JO le : 12/11/2013 page : 11847 Date de renouvellement : 29/10/2013		

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport du financement public de la recherche publié en juin 2013 par la Cour des comptes. Depuis 2006, un ensemble de mesures telles que la loi de programme pour la recherche (2006) ou encore le lancement du programme des investissements d'avenir (2010) ont été prises afin de dynamiser l'effort de recherche et améliorer ses modes de financement. Cependant, à l'heure où le Parlement est appelé à se prononcer sur un projet de loi d'orientation pour l'enseignement supérieur, des points restent à éclaircir. Au titre du financement des opérateurs, la Cour des comptes suggère de mettre en place un suivi coordonné des investissements scientifiques et de charger l'ANR (Agence nationale de la recherche) de procéder régulièrement à des appels à projets dans ce domaine. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement a prévu de suivre les suggestions de la Cour des comptes.

Texte de la réponse

Dans son rapport sur le financement public de la recherche, la Cour des comptes s'inquiète des conséquences pour les établissements d'une gestion mal adaptée des ressources, et recommande de mettre en place un suivi coordonné des investissements scientifiques et charger l'agence nationale de la recherche (ANR) de procéder régulièrement à des appels à projets. Cette demande a déjà été prise en compte dans le cadre des investissements d'avenir, programme lancé en 2010 et géré par l'ANR. Il a permis de mobiliser les acteurs de la recherche dans le cadre de plusieurs appels à projets où les propositions sont évaluées par un jury international. Il a notamment été doté d'un milliard d'euros pour financer les investissements scientifiques au travers du soutien aux équipements d'excellence (Equipex). 93 équipements ont été sélectionnés et financés par ce programme. Le nouveau programme investissements d'avenir (PIA 2) réitère ce soutien et présente un caractère innovant par la liaison souhaitée avec les partenaires économiques. L'action Equipex des PIA 2 développe cette logique partenariale en favorisant un cofinancement dans l'acquisition et la gestion des Equipex et cible 33 % de cofinancement à l'horizon 2017. Ainsi, un objectif de 50 partenaires privés associés aux projets lauréats a été fixé. Compte tenu du nombre de projets lauréats estimé, cette cible permet de garantir qu'en moyenne, entre 1 et 2 partenaires privés par projet seront associés. Par ailleurs, un suivi coordonné des investissements a été mis en place pour les très grandes infrastructures de recherche (TGIR) et les organisations internationales (OI). Éléments indispensables au développement de la connaissance scientifique et technologique, elles sont par essence à la pointe du développement scientifique et technologique, et participent naturellement au processus d'innovation. Elles sont inscrites dans la nouvelle feuille de route nationale des infrastructures de recherche, fruit d'une concertation entre le



ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et les organismes de recherche, et rendue publique en février 2013. Les TGIR et les OI sont caractérisées, entre autres, par un suivi individualisé au niveau de l'Etat, tant du point de vue budgétaire, avec une programmation financière pluriannuelle, que de celui de la participation, directe ou par délégation, du MESR dans les instances de pilotage. Le dispositif repose sur un comité directeur, assisté d'un haut conseil des TGIR. Présidé par le directeur général pour la recherche et l'innovation, le comité directeur comprend l'administrateur général du CEA (commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), le président du CNRS (centre national de la recherche scientifique), les présidents des alliances thématiques de recherche et un représentant du ministère des affaires étrangères. Sa mission consiste à proposer au ministre en charge de la recherche la stratégie nationale pour les infrastructures de recherche, la feuille de route nationale en matière de programmation pluriannuelle des TGIR et des OI et les décisions structurantes pour ces installations.